

Personne de contact  
Muriel Haldemann  
T +41 31 511 38 47  
muriel.haldemann@anq.ch

A l'attention des directions et responsables  
des mesures de l'ANQ des cliniques de  
psychiatrie d'enfants et d'adolescents

Berne, le 11 mai 2023

## MESURES DE L'ANQ EN PSYCHIATRIE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

- **Rapport national sur la qualité des données 2022**
  - **Informations sur les travaux en cours et développements**
  - **Agenda**
- 

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions vivement d'avoir transmis vos données 2022 dans les délais. Vous pouvez télécharger le **rapport national sur la qualité des données 2022 de la psychiatrie stationnaire d'enfants et d'adolescents** sur la [plateforme de partage de l'ANQ](#). Pour des raisons de confidentialité, merci de noter que nous avons utilisé le code connu de votre clinique dans les rapports.

Le format du rapport sur la qualité des données est identique à celui des années de mesure précédentes. Seule la liste des différents motifs de dropout « Autres » a été supprimée pour assurer une meilleure lisibilité.

La nouvelle année de mesure 2023 est activée dans moniQ depuis le 11 avril 2023. Les modifications/adaptations suivantes ont été apportées en 2023 :

- **Non-respect des périodes de mesure**  
En principe, il convient de relever l'importance des symptômes dans les 14 jours suivant l'admission et précédant la sortie (jours d'admission et de sortie compris). Lorsqu'un cas est considéré comme évaluable, mais que le relevé dans les 14 jours n'a pas été respecté, le cas sera désormais signalé dans les analyses de la qualité des données, tant en ligne que dans les tableaux sur la qualité des données téléchargeables.
- **Intégration des diagnostics avec dagues et astérisques**  
Pour les cas présentant un diagnostic principal G et un diagnostic secondaire F (ces derniers étaient exclus à ce jour), le diagnostic secondaire est traité comme le diagnostic principal pour les analyses. Le diagnostic secondaire sert donc de covariable « diagnostic principal » pour l'ajustement des risques et pour la catégorisation dans la cadre de la description de l'échantillon.

- **Plausibilité de la durée des mesures limitatives de liberté (EFM)**

Le Groupe Qualité a fixé des valeurs limites ou limites supérieures de durée non plausibles pour certaines EFM (p. ex. période de mesure négative). La durée non plausible d'une EFM est affichée dans moniQ. Les mesures dont la durée n'est pas plausible seront désormais considérées comme n'ayant pas été correctement documentées. Avec la définition de valeurs limites pour certaines EFM, la qualité des données des EFM devrait se détériorer dans certaines cliniques pour l'année de mesure 2023. Les données suivantes relatives à la durée des EFM seront désormais considérées comme non plausibles :

- Toutes les EFM : durée négative (le moment du début se situe après le moment de la fin)
- Immobilisation : >2 semaines

Pour tous les autres types de EFM, aucune limite supérieure d'une durée plausible ne s'applique.

- **Code de pays, Office fédéral de la statistique**

Pour certains pays/régions (p. ex. le Kosovo), il n'existe pas de code de pays de l'Office fédéral de la statistique (OFS). En raison de l'absence d'un code de pays, il n'était pas possible de remplir les cas de manière complète à ce jour. Pour ces cas, l'institut d'analyse w hoch 2 a créé le code de pays « SCP » (pour « sans code pays »), ce qui permet de remplir intégralement un cas. L'introduction du code de pays n'a aucune incidence sur l'évaluation des données.

- **Introduction du type de clinique V – Psychiatrie gériatrique**

Le nouveau type de clinique Psychiatrie gériatrique a été introduit à partir de l'année de mesure 2023, et les données de mesure seront donc stratifiées selon 5 types de cliniques dès 2023. Des informations sur la stratification et les types de cliniques sont disponibles sur le [portail web de l'ANQ](#).

Par la présente, nous vous informons également des travaux en cours et des développements continus des mesures nationales réalisées en psychiatrie d'enfants et d'adolescents :

- **Nouvelle responsable du domaine Psychiatrie**

Depuis mars 2023, Muriel Haldemann dirige le domaine Psychiatrie avec la collaboration de la responsable de projet junior Gaia Garuffi (début d'activité le 01.05.2023).

- **Manuels des mesures – nouvelles versions**

Les deux manuels des mesures de la psychiatrie pour adultes, ainsi que de la psychiatrie d'enfants et d'adolescents ont été adaptés suite à l'introduction du nouveau type de clinique « Psychiatrie gériatrique » et de la suspension du relevé de la BSCL pour ce type de clinique. Parallèlement, les manuels ont fait l'objet d'une révision complète sur les plans linguistique et graphique. La nouvelle [version 7.0 de la psychiatrie pour adultes](#) et la nouvelle [version 5.0 de la psychiatrie d'enfants et d'adolescents](#) sont dès à présent disponibles sur le portail web de l'ANQ.

- **Corrections ultérieures du rating HoNOS**

Dans le cadre des mesures de l'ANQ, il n'est pas prévu de procéder à des modifications ultérieures du rating, p. ex. pour des raisons tarifaires. Cette démarche pourrait en effet influencer les résultats des mesures de la qualité.

- **Offre de formation**

L'offre de formation est actuellement en cours de révision et sera mise en ligne sur le portail web de l'ANQ au cours du second semestre 2023.



Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de l'**agenda** et restons volontiers à votre disposition pour toute information ou question supplémentaire.

Cordiales salutations,  
ANQ

Muriel Haldemann  
Responsable Psychiatrie

---

## MESURES DE L'ANQ PSYCHIATRIE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS Agenda (état mai 2023)

Délais	Thème	Informations/rapports
<b><i>Importance des symptômes et mesures limitatives de liberté</i></b>		
Août 2023	Rapport spécifique aux différentes cliniques 2022	– Publication des rapports spécifiques aux différentes cliniques dans moniQ.
Août/septembre 2023	Commentaires des résultats 2022	– Envoi des documents pour les commentaires – Possibilités pour les cliniques de commenter leurs résultats 2022 à titre de préparation pour la publication transparente
17 octobre 2023	Publication des résultats 2022	– Envoi des documents de publication (10 jours ouvrables avant la publication transparente) – Publication transparente des résultats 2022 sur le portail web de l'ANQ et diffusion du communiqué de presse
<b><i>Satisfaction des patients</i></b>		
Relevé du 01.01.2023 au 31.12.2023		